

ORDONNANCE N° 79-13 du 23 Mars 1979

modifiant l'Ordonnance n° 75-42 du 21 Juillet 1975, portant création de l'Office National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie " ONEPI ".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU l'Ordonnance n° 75-42 du 21 Juillet 1975, portant création de l'Office National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie (ONEPI) notamment son article 25 ;
- Sur Proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Mars 1979 ;

ORDONNE :

Article 1er - Les dispositions de l'article 25 de l'Ordonnance n° 75-42 du 21 Juillet 1975, portant création de l'Office National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie " ONEPI " sont abrogées et remplacées par celles qui suivent :

Article 25 Nouveau : Le Directeur Général de l'Office National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie est Ordonnateur du Budget de cet Office.

Article 2 - La présente Ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 23 Mars 1979

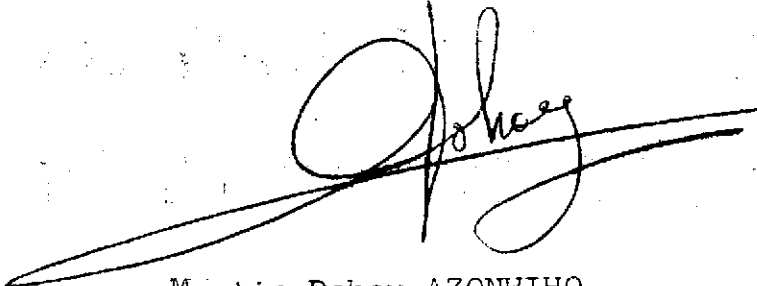
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



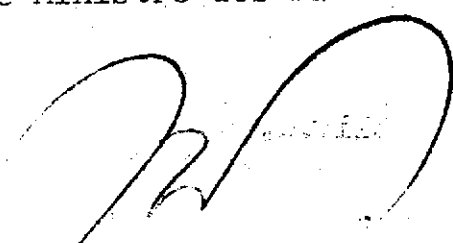
Mathieu KEREKOU

Le Ministre délégué auprès du Président
de la République, chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation,
Nationale,

Le Ministre des Finances,



Martin Dohou AZONHIHO



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MISON-MF 10 autres
Ministères 13 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et des
sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1 DB-DCF-Solde 6
Trésor 4 DI 4 BCP 1 ONEPI 10.